

<http://www.ville-petitbourg.fr/spip.php?article1980>



Inscriptions en écoles maternelles et élémentaires 2018- 2019

- Petit-Bourg - Mon espace famille - Inscription scolaire -



Publication date: mercredi 17 janvier 2018

Copyright © Mairie de Petit-Bourg - Tous droits réservés

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2018, le Maire de la Ville de Petit-Bourg, Monsieur Guy LOSBAR, informe les parents

Que les inscriptions en écoles maternelles et élémentaires, se dérouleront :

Du 15 au 31 janvier, de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, au service des affaires scolaires, à la cité administrative (rond-point de Courbaril).

pour les secteurs de résidence suivants :

Grippière, Daubin, Arnouville, Bois de Rose, Vince, Versailles, Lézarde, Prise d'Eau, Vernou, Fontarabie, Poirier, Meynard, Tabanon, Colin, Lamothe, Belair Desrozières, Barbotteau, Papin, l'Orée du Parc, Cocoyer et Panga.

► Du 05 au 23 février, de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, au service des affaires scolaires, à la cité administrative (rond-point de Courbaril),

pour les secteurs de résidence suivants :

Le Bourg, Pointe-à-Bacchus, Grande-Savane, Blonde, Bellevue, Bovis, Cabout, Morne Bourg, Caféière, Tambour, Pérou, Maya et Duquerry.

► Du 1er au 12 mars, de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, au service des affaires scolaires, à la cité administrative (rond-point de Courbaril),

pour les secteurs de résidence suivants :

Carrère, Montebello, Juston, Viard, Bergette, Bois Sergent et Roujol.

Les pièces à fournir sont :

- la fiche d'inscription dûment remplie,
- une copie du livret de famille (page des parents et des enfants)
- une copie du justificatif d'adresse de moins de 3 mois,
- une copie des pages de vaccins du carnet de santé (pour les inscription en maternelle),
- une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de 2017,
- une enveloppe timbrée aux nom et adresse des parents,
- un certificat de scolarité pour les transferts,
- l'attestation de cantine pour les enfants déjà inscrits dans une école communale.
- Pour toute information vous pouvez contacter le service au 0590 95 38 52.